



Conseil municipal du 20 octobre 2025

Liste des délibérations examinées en séance

(Article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

N°	Objet	Vote
40-2025	Décision modificative n° 1.	Adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Daniel PATU



Certifié affiché en Mairie le :

Mairie de Favières